

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 24 octobre 2011 à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Tom Whitton, Suzette Bigras
Mario St-Charles, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absences : Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-24.304 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Approbation de PIIA – 1811, rue Lakebreeze

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-10-24.305 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'immeuble situé au 1811, Lakebreeze (Lot 1 974 661), pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type «split level» avec garage de 15m de profondeur par 12m de largeur pour une superficie de 180m². Le revêtement extérieur de la façade principale sera en pierre à 100 % de couleur «beige nuancé» et les murs latéraux et arrière seront recouverts d'un déclin d'aluminium de couleur «beige».

ADOPTÉE

3. Adjudication de contrat pour les travaux de réfection des façades de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection des façades de la Cour municipale commune (Appel d'offres GT2011-020) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 17 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, chargé de projets des Services techniques, daté du 17 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-10-24.306

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection des façades de la Cour municipale commune à Banexco inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 82 300 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2011-020). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° 1420.

ADOPTÉE

4. Appui et engagement à la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour la demande d'inscription au programme Accès Logis pour le projet Manoir Grand-Moulin, phase III

CONSIDÉRANT le projet de construction du «Manoir Grand-Moulin phase III», de la Corporation du Manoir Grand-Moulin ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-10-24.307

Que la Ville de Deux-Montagnes appui la demande d'inscription au programme Accès Logis, de la Société d'habitation du Québec, présentée par la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour le projet de construction du «Manoir Grand-Moulin, phase III» ;

Que la Ville de Deux-Montagnes s'engage à verser la contribution de base, équivalente à 15% des coûts maximums admissibles, tel qu'exigé par le programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de construction du «Manoir Grand-Moulin, phase III», de la Corporation du Manoir Grand-Moulin, conditionnellement au remboursement de ladite somme par la Communauté Métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

5. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h12.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h12.

6. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-10-24.308 DE LEVER la présente séance à 19h12.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier